



## Conseil départemental



# Ensemble soutenons le commerce et l'artisanat local

Le Conseil départemental est engagé aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour soutenir les 46 000 artisans et commerçants de Haute-Garonne.

haute-garonne.fr



100% Toulouse 8 2019 021 - ©Hélène Ressayres / JT

LE JOURNAL TOULOUSAIN



MÉDIA DE SOLUTIONS

COMPRENDRE, S'INSPIRER, AGIR 1€

Et maintenant p.10  
TROISIÈME LIGNE DU MÉTRO :  
TISSÉO ÉPINGLE  
PAR LA COUR DES COMPTES

Politique p.11  
ET SI PLACE PUBLIQUE  
RÉUSSISSAIT À UNIR  
LA GAUCHE ?



## Services sociaux : QUELLE PLACE POUR L'ENFANT ?

L'hebdo accueillant

© Hélène Ressayres / JT

JEUDI 14 > 20 FÉVRIER 2019 · N° 826

R 29141 - 0826 - F 1,00€





C'EST L'HISTOIRE D'UN ENFER...

# pavé de bonnes intentions



La protection de l'enfance. Un sujet hyper sensible, surtout après la diffusion du reportage sur France 3, dans l'émission "Pièces à conviction", d'un documentaire relatant l'enfer des mineurs placés. Il y est question des violences au sein même des établissements d'accueil, des changements constants de structures et des traumatismes liés à la séparation des parents.

Paradoxalement, c'est dans un souci de sauvegarde qu'ils ont été pris en charge, pour les éloigner d'une cellule familiale nocive ou dans l'incapacité de s'occuper dignement d'eux. Si certaines situations sont évidentes et sous-entendent le placement inévitable d'un enfant, notamment en cas de sévices, d'autres sont plus délicates. Ce n'est pas parce qu'une maman célibataire ne parvient pas à prendre soin de ses deux bambins à un instant T qu'elle n'y arrivera jamais.

En France, de même qu'il existe le principe de présomption d'innocence, les acteurs de la protection de l'enfance s'imposent un principe de précaution. Parce qu'une situation n'est jamais figée, les services sociaux la réévaluent régulièrement et laissent aux parents en difficulté, une seconde chance. Tout l'enjeu est de ne pas se tromper. Et surtout, de ne pas enfermer un enfant dans un dispositif où le remède serait pire que le mal. Car si certains sont ainsi mis à l'abri, d'autres ont été broyés par un système défaillant. Une seule décision qui aura des conséquences sur toute leur vie. Une position difficile, et pas toujours bien comprise.

Le JT s'est donc intéressé à celles et ceux qui œuvrent pour la protection de l'enfance, malgré les dysfonctionnements du système actuel. Notamment en cherchant à l'améliorer ou en développant des solutions alternatives de prise en charge.



Séverine Sarrat



## BULLETIN D'ABONNEMENT JOURNAL TOULOUSAIN

**ABONNEMENT 6 MOIS / 26 €** : édition papier + web sur internet  
**ABONNEMENT 1 AN / 48 €** : édition papier + web sur internet

6 MOIS  1 AN

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

### Règlement :

- Par chèque à l'ordre de : Le Journal Toulousain
- Par carte bancaire (nous contacter au 09 83 27 51 09)
- Par virement : Titulaire : NEWS-MEDIA 31

Domiciliation : CREDITCOOP TOULOUSE  
IBAN : FR76 42 55 9100 0008 0104 6683 177  
Code BIC : CCOPFRPPXXX - Code Banque : 42559  
Code guichet : 10000 - N° Compte : 0801466831 - Clé 77

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de :

Le Journal Toulousain  
32, rue Riquet - 31 000 Toulouse



Signature obligatoire

### 3 COMPRENDRE

**ASSISTANCE.** En début d'année, la diffusion du documentaire "Enfants placés, les sacrifiés de la République" émouvait l'opinion publique qui découvrait d'inquiétants dysfonctionnements au sein de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Violences, manque de moyens et de contrôles, éducateurs dépassés et parfois maltraitants... La gravité des situations dénoncées, même si elles peuvent revêtir un caractère exceptionnel, a poussé le gouvernement à créer un secrétariat d'État chargé de la Protection de l'enfance, dirigé par Adrien Taquet. En pleine tempête, le JT est allé à la rencontre des acteurs sociaux qui tentent de garder le cap.



**Jt**

# SERVICES *quelle place*

**U**n enfant est violé toutes les heures et deux meurent chaque semaine sous les coups de leurs parents. En 2016, selon le rapport annuel de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), 299 600 mineurs ont bénéficié d'une mesure de protection suite aux maltraitances ou aux négligences de leurs parents. La moitié d'entre eux dans le cadre d'un accompagnement au sein de leur propre foyer. Les autres ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et accueillis dans des Maisons d'enfants à caractère social (Meacs), par des assistants familiaux ou divers dispositifs spécialisés. Juges, éducateurs, psychologues... de nombreux intervenants œuvrent

*« La solution la plus adaptée n'est pas forcément disponible »*

quotidiennement à la réussite de ces mesures. Mais, la prise en charge de l'ASE ne suffit pas toujours à leur assurer un avenir. Pour preuve, 40 % des SDF de moins de 25 ans étaient placés au moment de leur majorité.

« Les situations traitées dans le cadre de la protection de l'enfance reflètent des difficultés de vie et des violences qui rendent, d'entrée de jeu, leur résolution extrêmement compliquée », avertit Agnès Gindt-Ducros, directrice de l'ONPE.

Chaque cas fait donc l'objet d'évaluations précises et régulières par des équipes pluridisciplinaires. Mais, dans la pratique, cette ap-

proche globale peine à se concrétiser. « Pour qu'un enfant s'en sorte, il faut mobiliser beaucoup de professionnels et de compétences. Cette dimension n'est pas assez présente dans la formation des travailleurs sociaux », analyse Agnès Gindt-Ducros. « Nous manquons de tout, mais surtout de pédopsychiatres. Que ce soit pour orienter la prise de décision ou pour accompagner les autres intervenants, comme les familles d'accueil », confirme Odile Barral, juge des enfants et déléguée régionale du syndicat de la magistrature. Par manque de soutien, il n'est pas rare de voir ainsi des assistants familiaux baisser les bras, ce qui constitue un facteur d'instabilité des placements.

Mais s'en prémunir n'est pas chose facile. Les professionnels doivent





© DR

# SOCIAUX : pour l'enfant ?

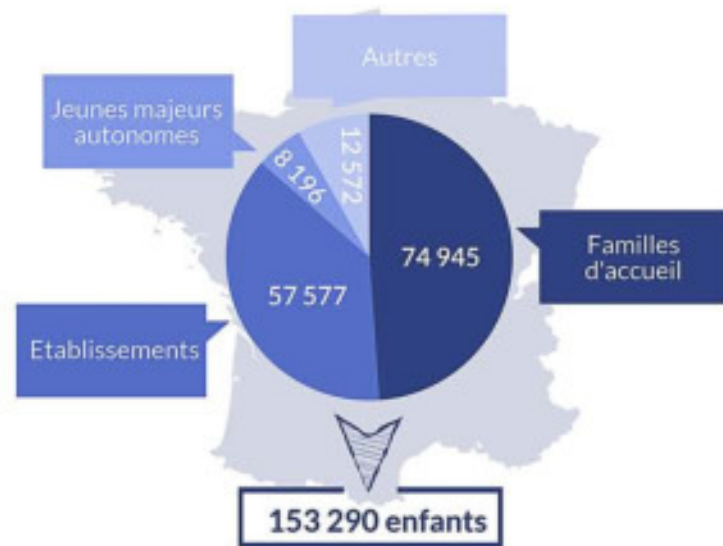
réussir le tour de force de protéger l'enfant tout en préservant le lien avec sa famille biologique et de réévaluer constamment chaque décision. « Le placement est une mesure de dernier recours toujours provisoire. Elle peut répondre à des difficultés ponctuelles qui peuvent évoluer. Nous sommes aussi là pour garantir le droit des parents. Pour que ce soit bénéfique, il est indispensable de mener un travail avec la famille », explique Odile Barral, qui dénonce le manque de moyens investis dans ce domaine. Sur le terrain, les professionnels sont confrontés à une carence de diversité des lieux d'accueil. Ce qui entraîne des délais dans l'application des mesures voire le décrochage de certains cas. « Nous choisissons systématiquement la solution la plus adaptée. Mais, quand elle existe, elle n'est pas forcément disponible au moment ou nous en aurions besoin », regrette Agnès Gindt-Ducros. « Le cadre est parfois trop rigide. Les visites des parents à l'enfant, en présence d'un tiers, sont par exemple, inenvisageables le week-end. Or, lorsque les parents travaillent, ce qui est une bonne chose, cela rend l'exercice de ce droit impossible », surenchérit Odile Barral avant de conclure : « Nous sommes en deçà de ce que nous devrions arriver à faire ! »

« Nous manquons de tout, surtout de pédopsychiatres »

Nicolas Belaubre ✍

## La protection de l'enfance

### La répartition des enfants et jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en France



### Les jeunes accueillis dans des structures d'hébergement



Jt

### Les mesures de protection de l'enfance en Haute-Garonne





## METTRE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT *au cœur des décisions*

**EMPATHIE.** Par négligence des parents ou pour cause de maltraitance, 4 524 mineurs étaient suivis par l'Aide sociale à l'enfance en Haute-Garonne au 31 décembre 2018. Si leurs besoins fondamentaux sont alors assurés, qu'en est-il de leur état psychologique ? De quelle manière sont-ils pris en charge ? Quelles sont les priorités des services sociaux ? Et comment garantir la primauté de l'intérêt de l'enfant ?

**It**



**P**rotéger son enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, assurer son éducation et permettre son développement. Tels sont les devoirs des parents. Si, dans la majorité des cas, ces objectifs sont remplis, tant bien que mal, certaines situations familiales révèlent un manquement à ces obligations. Que ce soit pour des raisons de carences éducatives, de difficultés psychologiques ou psychiatriques ou d'addictions des parents, de violents conflits domestiques ou encore pour les éloigner d'un risque de danger ou d'une maltraitance avérée, la protection de l'enfance se doit « de mettre l'enfant à l'abri ».

« C'est la première des préoccupations des services sociaux : la sécurité de l'enfant », explique la directrice du pôle Enfance et famille du Conseil départemental de Haute-Garonne, qui regroupe toutes les instances de protection de l'enfance, dont l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Un appui qui se matérialise par un soutien matériel, éducatif et psychologique aux familles en cas de défaillances susceptibles de compromettre gravement l'équilibre de l'enfant. En ultime recours, une prise en charge hors cellule familiale peut être envisagée : le placement.

« Dans la majorité des cas, les enfants sont placés à cause de la négligence des parents qui les laissent livrés à eux-mêmes », précise la directrice. Il s'agit là de mesures administratives. Les services sociaux s'assurent alors que le lien avec sa famille n'est jamais rompu. Car le placement est envisagé comme une étape provisoire. « Lorsqu'un enfant nous est confié, nous lui expliquons, pas à pas, tout ce qu'il va lui arriver. Et nous

veillons à ne jamais discréditer ses parents. Le but étant qu'il les rejoigne une fois le problème familial résolu », témoigne-t-elle.

Un contrat moral est alors passé avec la famille, dont les droits restent ouverts. Une famille impliquée le plus possible dans le développement de l'enfant, même si celui-ci ne vit plus au sein du même foyer. Une sorte de garde alternée peut être organisée entre la famille et la structure d'accueil.

« Les parents sont associés à tous les programmes mis en place, à toutes les étapes, au projet pour l'enfant (PPE) », insiste la directrice du pôle Enfance et famille. Annuellement, ou tous les six mois pour les plus petits, le PPE est réévalué

pour éviter que le placement ne dure trop longtemps. « La séparation de la famille peut être vécue comme un traumatisme. Il faut donc la limiter dans la mesure du possible, dans l'intérêt de l'enfant », indique la directrice du service.

Les enfants confiés à l'ASE peuvent également l'être via une mesure judiciaire en cas de danger encouru. Le lien avec la famille est alors généralement plus ténu, voire inexistant. Et c'est un juge qui décide d'un droit de visite, encadré, aux parents. Néanmoins, pour se construire, « il est indispensable que ces enfants gardent une figure d'attache, qu'ils puissent développer un lien affectif avec quelqu'un. Rôle souvent joué par leur référent », décrit-elle. Tout enfant placé dispose d'un travailleur social de référence qui, avec une équipe pluridisciplinaire, établira la prise en charge la plus adaptée au mineur.

Il peut s'agir d'un placement en famille d'accueil, en structure spécialisée ou à domicile. « Tout l'enjeu est d'identifier ce qui conviendra le mieux à l'enfant. Dans un premier temps, nous discutons avec lui pour savoir de quelle manière il vit la situation, pour qu'il mette des mots sur ses maux. » Car l'aspect psychologique est aussi pris en compte. « Il ne s'agit pas seulement de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant. Il faut élargir

*« Première  
des préoccupations  
des services  
sociaux : la sécurité  
de l'enfant »*





© Wikimedia

la prise en charge à son état général. Le positionner dans un environnement qui permettra un développement optimal », reprend la directrice. Et dans l'optique d'offrir une plus grande polyvalence d'accueil, le Conseil départemental a lancé, l'année dernière, un Plan diversification qui prévoit l'ouverture de 200 places supplémentaires pour le suivi à domicile d'ici 2020.

De même, une réflexion est menée pour assouplir le dispositif concernant des enfants atteints de troubles du comportement, ou du moins les rendre plus adap-

tables au cas par cas. Et le recrutement de familles d'accueil est toujours actif, notamment pour développer le placement en urgence par ce biais. Le Départe-

ment a également ouvert des structures pouvant prendre en charge des mineurs non accompagnés ainsi que des lieux de vie pour assurer l'interaction en petits groupes. « Autant de mesures visant à étoffer les différentes possibilités d'accueil afin qu'elles correspondent au mieux aux besoins des enfants », conclut la directrice du pôle Enfance et famille.

« Il est indispensable que ces enfants gardent une figure d'attache »

Séverine Sarrat ✍

## LA TÊTE D'AMPOULE

# « DES ABERRATIONS qu'il faut rectifier »

**CONSIDÉRATION.** « La maltraitance des enfants n'intéresse personne. » Ce constat est dressé par Françoise Laborde, journaliste, coauteure d'une enquête sur les dysfonctionnements du système de prise en charge de ces mineurs, intitulée "Le Massacre des Innocents". Elle y expose 19 préconisations pour améliorer le dispositif.

Quelles sont les principales mesures qui, selon vous, permettraient d'enrayer les dysfonctionnements du système d'accueil des enfants placés ?

D'abord, il conviendrait de créer un outil national de référence pour repérer les maltraitances. Ensuite, il faudrait réformer le statut d'assistant familial pour favoriser le placement en famille d'accueil. Cela permettrait notamment de stabiliser les enfants, de ne pas les changer de lieu sans arrêt. Pour finir, la facilitation de l'adoption simple, qui laisse subsister des liens entre l'enfant et ses parents d'origine, donnerait une chance à ces mineurs de se construire une nouvelle vie.

Arrêtons-nous sur cet outil de détection. De quoi s'agit-il ?

Nous ne pouvons laisser à la seule appréciation subjective des uns et des autres la signalisation d'une maltraitance sur un enfant. Cela nécessite un cadre strict. Il s'agit donc d'un guide national dans lequel seraient répertoriés des critères précis permettant d'identifier un enfant en situation de danger : des absences scolaires à répétition, des changements soudains et fréquents d'école, des passages réguliers à l'hôpital... La formation de tous les professionnels du secteur de la protection de l'enfance à cet outil rendrait possible le diagnostic objectif et rapide.

Le rôle des familles d'accueil mérite-t-il d'être amplifié ?

À la différence des foyers qui restent des dortoirs où aucune norme ne fixe un nombre minimum d'éducateurs pour s'occuper des enfants, la prise en charge par des familles d'accueil est préférable. Parce qu'elles permettent aux mineurs de garder des repères parentaux et affectifs sains. Mais pour cela, il faudrait les professionnaliser pour amoindrir le rapport employé-employeur qu'il existe entre ces familles et le Conseil départemental dont elles dépendent. En l'état actuel des choses, le travailleur social a toujours le dernier mot. Pourtant, c'est la famille qui, par les liens créés, peut agir. En contrepartie, cela nécessite plus de contrôle.

Également, il conviendrait de réformer les critères d'agrément de ces familles d'accueil qui sont aujourd'hui dépassés. Ils font notamment état de l'obligation pour la mère de ne pas travailler et d'être mariée, bref d'être la caricature d'une "Desperate housewife". Et si elle n'a pas d'autre emploi que celui de s'occuper d'un enfant placé, ce dernier n'a pas le droit d'intégrer une crèche pourtant vecteur de sociabilisation important. Des aberrations qu'il faut rectifier.

Quant à l'adoption simple, pourquoi et comment la faciliter ?

En France, nous avons tendance à considérer que les parents biologiques sont propriétaires de leurs enfants. Ce n'est pas le cas. Pourquoi laisser un mineur maltraité sous l'autorité parentale de sa famille d'origine plutôt que lui donner une chance de s'en créer une seconde ? Le système actuel est trop compliqué, est constitué de multiples strates qui augmentent le temps d'évaluation des situations. Mais le temps de la justice n'est pas celui d'un enfant. À 3 ans, six mois, c'est long. Il faut faciliter les démarches pour les adoptions simples. Dans l'intérêt des enfants.

Séverine Sarrat ✍

## FRANÇOISE LABORDE

> Journaliste à France Télévisions, elle devient membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en 2009, avant d'être nommée au Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes. Aussi auteure, elle publie en 2018, avec Michèle Créoff, vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance, l'enquête "Le Massacre des Innocents", en auto-édition.



Jt





## ADEPAPE 31, la solidarité en mode majeur

L'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en Protection de l'enfance de Haute-Garonne (Adepape 31) est une organisation fondée il y a plus de 80 ans par d'anciens enfants pupilles de l'État. Des « *enfants de la Ddass* », comme ils se nomment eux-mêmes, qui ont eu la chance de s'en sortir et souhaitent accompagner à leur tour les jeunes majeurs quand ils perdent, parfois brutalement, le droit aux mesures de protection de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). « *Il y a un manque de préparation à la transition. On ne peut pas dire à des enfants, du jour au lendemain : "Maintenant tu as 18 ans donc tu es autonome"* », déplore Claude Le Merrer, vice-président de l'association, et lui-même ancien pupille. Essentiellement financée par des dons, des legs et « *une subvention minimale du Conseil départemental* », cette structure de bénévoles aide les jeunes qui viennent à leur rencontre à gagner leur indépendance en leur offrant un soutien économique, maté-



riel et, surtout, humain. Coup de pouce pour accéder à un logement, complément de bourses pour les études, banque alimentaire, financement du permis de conduire ou de soins médicaux, les champs d'action sont nombreux. Les relations humaines sont au cœur de ce projet solidaire qui revendique apporter le même soutien qu'une famille. « *Nous ne sommes pas un service de l'ASE mais une association d'entraide. Les bénéficiaires ont notre numéro de téléphone personnel. La porte ne se ferme jamais* », assure le bénévole. Trois jours par semaine, une permanence offre la possibilité à des jeunes en difficulté, sur simple présentation d'un document attestant de leur parcours au sein de l'ASE, de trouver une oreille attentive et compréhensive. « *Nous ne sommes pas dans le jugement. Le but est de retrouver l'estime de soi. C'est un lieu de résilience incroyable* », insiste Claude Le Merrer.

Nicolas Belaubre ✍

Jt

### "HISTOIRES D'ACCUEIL", un livre témoignage

Pendant 25 ans, Élise Berger a été assistante familiale à plein temps. Véritable « *nounou de la Ddass* », elle a accueilli 19 enfants. Sous un pseudo, pour préserver l'anonymat des mineurs qu'elle a élevés, cette retraitée témoigne avec simplicité et franchise de la réalité de son métier. Comment éduquer des enfants qui ne sont pas les siens ou offrir un cadre affectueux tout en gardant une distance ? À travers des anecdotes et des souvenirs joyeux, mélancoliques ou douloureux, elle détaille tous les aspects d'une aventure aussi dure que merveilleuse.

✍ [editions-pantheon.fr](http://editions-pantheon.fr)



### PARRAINS par mille

L'association Parrains par mille permet à des enfants, adolescents et jeunes adultes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de rencontrer un bénévole qui habite près de chez eux et souhaite donner de son temps. L'accompagnement repose sur le partage d'activités culturelles (cinéma, concerts), scolaires ou liées à l'insertion professionnelle, et de loisirs (lecture, promenade). L'idée est de créer une relation régulière, sur la durée et de confiance. Chacune se construit à son rythme, quatre à six heures par mois, en fonction des attentes et disponibilités de chacun, faisant de chaque parrainage une aventure humaine unique.

✍ [parrainsparmille.org](http://parrainsparmille.org)

### Devenir FAMILLE D'ACCUEIL

L'activité d'assistant familial est strictement encadrée. Elle est subordonnée à l'obtention d'un agrément, au suivi d'une formation et à la validation d'un diplôme. L'agrément, valable 5 ans, est délivré par le président du Conseil départemental après une enquête sociale et psychologique. Un cursus initial de 60 heures est obligatoire pour accueillir les premiers enfants. Puis un enseignement de 240 heures, étalé sur 18 à 24 mois, sur les aspects psychologiques, éducatifs et juridiques du métier, entérine définitivement le diplôme d'État d'assistant familial (DEAF).

✍ [formation-professionnelle.ufcv.fr](http://formation-professionnelle.ufcv.fr)







VOUS ALLEZ EN ENTENDRE PARLER

## LA PETITE MAISON pour la fratrie

Derrière un portail discret, une allée distribue quelques maisons mi-toyennes autour d'une aire de jeux. Ce petit lotissement à l'apparence ordinaire est un Village d'enfants qui héberge des mineurs protégés par une mesure de placement et confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Un dispositif intermédiaire entre la famille d'accueil et la Maison à caractère social (MECS), couramment appelé foyer. « Chaque village est constitué de huit ou neuf grandes bâtisses où vivent une cinquantaine d'enfants. Dans chacune d'elles, six d'entre eux cohabitent et sont pris en charge par quatre éducateurs familiaux qui se relaient en permanence. La moyenne d'âge est d'environ 10 ans, mais beaucoup sont plus jeunes. C'est avant tout un lieu de protection, clos et sécurisé », présente Marc Chabant, directeur du développement à la fondation Action Enfance, l'une des organisations habilitées à déployer ces structures.

Afin de se rapprocher le plus possible du modèle familial, les éducateurs passent trois à huit jours consécutifs, nuits comprises, dans la maison. Ils partagent ainsi tous les aspects de la vie quotidienne avec les jeunes qu'ils prennent en charge. « Ils cumulent des fonctions liées au soin, à la sécurité et à l'éducation, habituellement occupées par des personnels spécifiques », précise-t-il. Ces travailleurs sociaux polyvalents s'appuient néanmoins sur une équipe complète d'une demi-douzaine de professionnels, présente sur le site, incluant notamment un psychologue. Ce dispositif, particulièrement adapté aux enfants dont la situation laisse présager une mesure s'étalant sur plusieurs années, permet également d'accueillir de grandes fratries sous un même toit. Ou dans des maisons voisines, quand les conditions le nécessitent. « Il faut parfois séparer les frères et sœurs pour éviter la reproduction de comportement de maltraitance entre eux. Le temps de stabiliser des modèles familiaux dysfonctionnant », explique Marc Chabant avant d'ajouter que chaque enfant bénéficie de sa propre chambre.

Nicolas Belaubre ✍



Jt



IODINES

Voiture électrique en libre service ou avec voiturier



Sans abonnement - Stationnement libre et gratuit\*



Télécharger dans  
l'App Store

iodines.fr

05 82 08 52 70



DISPONIBLE SUR  
Google Play

\* sur la voirie dans la zone de libre service



## GRAND ANGLE

# Un plan d'aide D'UN MILLION D'EUROS pour les commerçants toulousains

**CATAPLASME.** Le plan de soutien aux commerçants et artisans de Toulouse vise à compenser les pertes qu'ils ont subies depuis le début du mouvement des Gilets jaunes. Cette aide votée par la municipalité s'élève à un million d'euros.

Un plan d'action exceptionnel approuvé à l'unanimité du conseil municipal extraordinaire de ce vendredi 8 février 2019. Tout le monde convenant de l'urgence de secourir les commerçants du centre-ville de Toulouse qui connaissent une forte baisse de leur fréquentation depuis le 17 novembre dernier, date du premier acte du mouvement des Gilets jaunes. « Une centaine d'entre eux ont déjà effectué une demande d'aide auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse », rapporte Jean-Jacques Bolzan, l'élu en charge du commerce.

Les mesures de soutien entérinées s'élèvent à près d'un million d'euros – une dépense qui s'ajoute aux 4,65 millions de dégâts chiffrés par la mairie. Un peu plus de 720 000 euros viendront en exonération de redevance de droit d'occupation du domaine public pour les commerçants installés sur le village de Noël, sur les marchés couverts ou de pleins vents, pour les vendeurs de marrons, les gérants de manège ou de kiosque, les taxis... Et 245 000 euros seront consacrés à la relance de l'activité économique. Une grande braderie, ouverte à tous les commerçants, sera organisée les 11, 12 et 13 avril prochains, accompagnée d'une campagne de communication. Le conseil de la Métropole devrait décider sur cette période de la gratuité des 16 parkings toulousains, pendant une durée de trois



heures. Autre mesure pour inciter le consommateur à revenir dans le centre-ville : le prolongement des soldes d'été sur toute une soirée, baptisée "Noctansoldes". L'opposition municipale a proposé de renforcer certains points de ce plan. Par exemple, en offrant aux usagers la gratuité des transports en commun les jours de braderie, comme

« Augmenter le pouvoir d'achat de leurs clients »

justice contre l'État, pour réparation des préjudices subis, a été adopté. « Pour une fois que l'opposition propose quelque chose qui ramène des recettes, vous imaginez bien que je saute dessus ! Mais le juriste que je suis n'est pas très optimiste. Nous avons déjà tenté une telle procédure lors des événements de Sivens et cela n'avait pas abouti », précise Jean-Luc Moudenc. Le maire de Toulouse qui accueille favorablement le mot d'ordre de l'acte XIV du mouvement des Gilets jaunes, qui aura lieu samedi 16 février, appelant à manifester en périphérie de Toulouse plutôt qu'au centre-ville.

Philippe Salvador ✍

## À LA LOUPE

## DÉMISSIONS EN CASCADE de professeurs principaux

**TABLEAU NOIR.** Démissions des professeurs principaux, Nuit des lycées... Mobilisés contre la réforme, les enseignants de la Haute-Garonne renouvellent leurs modes d'action.



Une centaine d'enseignants de lycées haut-garonnais ont remis, mercredi 6 décembre, leur démission du poste de professeur principal, devant le rectorat. Une manière de protester contre un manque de visibilité engendré par la réforme du lycée, dévoilée par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, qui voit disparaître les filières L, ES et S. À leur place, les élèves suivront un tronc commun et devront se décider entre plusieurs spécialités. Cette nouvelle organisation à la carte « fait de l'élève l'autoentrepreneur de sa scolarité, toujours davantage responsable individuellement de ses choix », estime le syndicat Sud Éducation.

Face à une réforme qu'ils jugent peu aboutie et techniquement irréalisable, les enseignants démissionnaires déplorent « le manque de moyens et d'outils nécessaires pour conseiller les élèves dans leur choix de spécialités », comme le précise l'intercollectif La chaîne des Bahuts, qui regroupe une vingtaine d'établissements. Plusieurs pétitions ont également été remises devant le rectorat, signées par des enseignants affirmant qu'ils refuseront le poste de professeur principal à la rentrée 2019. En attendant de pouvoir discuter avec la directrice académique des services de l'Éducation nationale, une Nuit des lycées a été organisée jeudi 7 février dans plusieurs établissements, afin d'expliquer aux parents les raisons de leur colère. Des actions, comme « l'arrêt des travaux gratuits » (rencontres parents-professeurs, accompagnement de sorties...) ou des notes de 20/20 à tous les élèves pour bloquer Parcoursup, sont également envisagées pour demander le report de la réforme à la rentrée 2020.

Nicolas Mathé ✍



ET MAINTENANT ?

# TISSÉO SE TROMPE-T-IL sur toute la ligne ?

**MAUVAIS PLAN.** Ces derniers jours, la Chambre régionale des comptes (CRC) Occitanie a dévoilé une série de rapports épinglant sévèrement la gestion, par Tisséo et Toulouse métropole, du projet de troisième ligne de métro à Toulouse. Favoritisme, conflits d'intérêts et financement incertain... Les griefs sont multiples.

Dès les propos liminaires de son rapport public, André Pezziardi, le président de la Chambre régionale des comptes (CRC) Occitanie, attaque sans ménagement le projet de troisième ligne de métro tel qu'il est défendu par Tisséo Collectivité, autorité organisatrice des déplacements dans l'agglomération toulousaine. « *Financement instable* », « *irrégularités graves* » dans l'attribution des marchés, « *insincérité des comptes* », problèmes de gouvernance... À la litanie des manquements relevés par l'institution chargée du contrôle de l'emploi des fonds publics, vient s'ajouter la remise en cause, même, de l'intérêt et de l'utilité de cette option. Selon André Pezziardi, le choix du projet et de son tracé ont été faits « *sans comparaisons suffisantes* », notamment au détriment du développement de l'étoile ferroviaire, et ne répond pas aux exigences des années à venir. « *Ce projet entraînera une dégradation des conditions de mobilité* », déplore Gaëlle Fonlupt, premier conseiller à la Chambre régionale des comptes, en charge de l'investigation sur Tisséo Collectivité. Dans les scénarios les plus optimistes du rapport, la troisième ligne du métro ne permettra d'absorber que 200 000 à 250 000 des 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires prévus d'ici à 2025. La CRC prédit même, à cette échéance, une hausse de 17 % du trafic routier et de 9 % des émissions de gaz à effet de serre.



d'endettement, Tisséo se prive d'un matelas économique et de ressources d'investissement. Ce qui limiterait de manière préoccupante ses facultés d'adaptation dans les années à venir.

Par ailleurs, les magistrats chargés de l'instruction du dossier s'inquiètent « *d'incertitudes importantes quant au financement* » et de « *l'insincérité des comptes* ». La chambre émet notamment des doutes sur le caractère optimiste du budget avancé « *en théorie possible mais qui va impacter fortement les autres dépenses publiques de Toulouse Métropole* », pour Gaëlle Fonlupt. Dans un troisième rapport, la chambre relève des « *irrégularités graves* » dans l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre.

Celle-ci reproche à Tisséo Ingénierie d'avoir « *favorisé l'attribution systématique de marchés à deux sociétés* » au détriment de propositions plus avantageuses économiquement. Avant de souligner que « *le président du conseil scientifique en fonction jusqu'en novembre 2018 était administrateur de l'une des entreprises régulièrement sélectionnées, et que ce lien d'intérêt était de nature à mettre en cause l'indépendance des avis de ce conseil* ».

Toutes ces irrégularités provoqueraient un retard d'au moins 18 mois sur le calendrier prévu. Ce qui repousserait à 2027 la livraison de la troisième ligne de métro.

Au-delà du choix politique, dont la décision reste aux mains des élus, la CRC alerte sur l'extrême pression financière du projet qui engage la collectivité sur une voie unique et incertaine.

Tisséo Voyageurs, l'établissement public en charge de l'exploitation du service, va « *se retrouver sous forte contrainte économique à partir de 2025* », s'alarme André Pezziardi. Selon lui, en épuisant sa capacité

« *Ce projet entraînera une dégradation des conditions de mobilité* »

Nicolas Belaubre ✍

ÇA BOUGE !

## Les AGENTS DES FINANCES publiques au piquet

**CHARGE.** Pour la troisième semaine consécutive, les centres des impôts de Haute-Garonne sont bloqués par des personnels des finances publiques en grève, qui craignent pour l'avenir de leur métier.



« *Nous portons les mêmes revendications depuis des années, personne ne nous écoute et l'on glisse le problème sous le tapis* », s'agace Jean-Marc Servel, secrétaire de la CGT Finances publiques 31. Depuis trois semaines, avec ses collègues de Solidaires et de FO, il organise le blocage de la demi-douzaine de centres des impôts que compte le département. « *Le gouvernement ne cesse de supprimer des postes et le service public se dégrade* », constate-t-il, prenant pour exemple la durée d'attente au bout du fil lorsqu'un contribuable vient aux renseignements. « *L'accueil téléphonique est devenu une variable d'ajustement, on n'y traite qu'un tiers des appels reçus.* »

Arrêt des restructurations, augmentation de la valeur du point d'indice, attribution d'une prime exceptionnelle de 200 euros... Les nombreuses revendications sont fermes et le directeur régional des Finances publiques Hugues Perrin, qui a adressé un courrier à l'ensemble de son personnel, a bien du mal à y répondre autrement qu'au niveau local : « *Il propose quelques mesures pour améliorer nos conditions de travail, sur la propreté des bâtiments ou leur décoration... Mais nous n'avons pas tenu trois semaines de conflit pour aboutir à cela !* » peste Jean-Marc Servel. Ce jeudi, les agents toulousains se mobiliseront à l'appel de l'intersyndicale nationale CGT, Solidaires, FO, pour une nouvelle journée morte. Ce sera aussi le moyen pour eux de faire entendre leur voix dans le débat qui anime actuellement le pays autour de la justice fiscale... « *Car nous sommes du métier* », souligne Jean-Marc Servel.

Philippe Salvador ✍



## EN ABRÉGÉ

Et si  
PLACE PUBLIQUE  
réussissait à unir  
la gauche ?



© Place publique

Rassembler la gauche. Beaucoup en parlent, eux veulent le faire. Le mouvement Place publique, qui organisait un grand meeting mercredi 6 février à Toulouse, suscite déjà de l'intérêt, notamment auprès du Parti socialiste. Novices en politique, les référents locaux nous expliquent son fonctionnement.

500 personnes ont assisté au premier grand rassemblement toulousain de Place publique, mercredi 6 février à l'Espace Cobalt. Un joli succès pour ce tout jeune mouvement initié notamment par l'essayiste Raphaël Glucksmann et l'économiste Thomas Porcher. « Nous commençons à peine à nous structurer, les comités locaux ont été lancés en janvier », raconte Jean-Baptiste Sieber, le représentant de Place publique en Haute-Garonne. Pour ce conseiller en organisation dans l'industrie, il s'agit de la première expérience d'engagement politique. Idem pour Lisa Fernandes, ingénieure en biochimie et sympathisante active : « Je me sentais un peu perdue face à la division politique et les calculs d'appareils. Ce qui m'a motivée, c'est le projet européen et l'envie d'agir devant les constats d'urgence écologique, sociale et démocratique qu'ont dressés les fondateurs. » « Nous avons tous une vie à côté de notre engagement et nous ne ferons pas n'importe quoi pour être élus. Notre réflexion se base d'abord sur des idées », ajoute Jean-Baptiste Sieber.

Après avoir défini dix combats communs et des principes comme « la mise en sommeil des égos », Place publique a lancé une consultation du 14 janvier au 8 février afin d'élaborer un programme en vue des élections européennes. « Cela s'est déroulé via différents canaux comme une plateforme numérique ou des espaces débats intitulés Cafés de la Place. L'idée est aussi de s'inspirer d'initiatives concrètes », explique Lisa Fernandes. Grâce à des "porteurs de causes", Place publique entend ainsi partir du terrain pour proposer une offre politique alternative.

Tout en continuant à se structurer, les membres du comité haut-garonnais multiplient les rencontres avec les différentes formations politiques. « À chaque fois, notre démarche suscite de l'intérêt. Mais nous savons que nous sommes sur une ligne de crête et qu'il ne va pas falloir se perdre. En tout cas, ce serait un échec si nous faisons une liste seuls », ne cache pas Jean-Baptiste Sieber. L'appel est déjà entendu par Olivier Faure, premier secrétaire du Parti socialiste, qui prône l'alliance avec le mouvement. Au niveau local, les socialistes Carole Delga, présidente de la Région et Georges Méric, président du Conseil départemental, étaient présents à la soirée. La fédération PS haut-garonnaise a, elle, déjà acté une stratégie d'union avec Place publique.

Nicolas Mathé ✍

## C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Européennes : les enjeux  
du NOUVEAU MODE  
DE SCRUTIN

**AGRANDISSEMENT.** Les élections européennes du 26 mai prochain changent de régime. Fini le découpage en circonscriptions, désormais le scrutin est national. Un nouveau mode accueilli diversement selon les formations politiques.

Pour les élections européennes de 2004, 2009 et 2014, huit grandes régions avaient été dessinées en France, que les députés une fois élus représentaient à Strasbourg et Bruxelles, sur la base d'un siège pour environ 780 000 habitants. Le 26 mai prochain, le vote redeviendra national, chaque parti politique proposant une seule liste de 79 candidats. Une modification de régime approuvée en juin 2018 par tous les parlementaires, à l'exception des Républicains : « Ils préféreraient sans doute le précédent mode de scrutin qui favorisait les formations les plus installées, s'appuyant sur des structures intermédiaires et des élus locaux », analyse Manuel Bompard, numéro deux de la France Insoumise, un jeune parti qui, comme LREM, ne dispose pas d'un important ancrage territorial. Et bien qu'ils ne soient pas récents, c'est aussi le cas de celui de Marine Le Pen ou des centristes. Autant de courants qui ont donc tout intérêt à ce que les Européennes se jouent à l'échelon national. Les plus petits d'entre eux y trouvent un autre avantage : « Plus vous augmentez la taille des circonscriptions, plus vous renforcez la dimension proportionnelle de l'élection et ainsi sa légitimité démocratique », ajoute Manuel Bompard. Les Européennes se déroulent en effet à la proportionnelle pour les listes ayant recueilli plus de 5 % des suffrages. Parmi les arguments qui ont plaidé en faveur du changement, le fait que les huit circonscriptions de l'époque ne représentaient pas suffisamment leurs citoyens : « J'ai pu le vérifier en tant que collaborateur de Dominique Baudis lors de sa campagne de tête de liste UMP du Sud-Ouest pour les Européennes de 2009 »,



raconte Pierre Esplugas-Labatut, porte-parole des Républicains de Haute-Garonne, adjoint au maire de Toulouse et professeur de droit public à l'université Toulouse 1 Capitole. « Il était impossible pour le candidat, puis pour l'élu, de couvrir un aussi grand territoire (composé des anciennes régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ndlr). Difficile de trouver des points communs entre un Nîmois et un habitant du Pays basque ! » De plus, les thèmes débattus dans le cadre de ces élections sont censés concerner l'ensemble de la population française. Pierre Esplugas-Labatut estime donc que la solution pour choisir nos députés européens est « la moins mauvaise » et rappelle que « l'instabilité des scrutins est le propre de la France. Elle ne cesse d'en changer, contrairement aux pays anglo-saxons. Mais en réalité, aucun mode n'est idéal », conclut-il.

Philippe Salvador ✍

LE PROJET  
DE FUSION  
Métropole-  
Département  
est enterré



© DR

Ce mercredi 13 février, les présidents de Toulouse Métropole et du Département, Jean-Luc Moudenc et Georges Méric, ont déclaré de concert que « les conditions actuelles ne permettent pas d'aller vers une fusion des compétences départementales vers la métropole, notamment parce que le gouvernement n'a pas tenu l'agenda qu'il avait annoncé pour cette réforme et qu'il n'est pas en mesure de garantir les conditions posées par Toulouse Métropole ». Une réconciliation officialisée par la signature d'un accord de coopération entre les deux entités.



## SORTIR

# Art3f, le salon qui démocratise L'ART CONTEMPORAIN



**GALERIE.** Le parc des expositions accueille du 15 au 17 février la quatrième édition toulousaine du salon Art3f. Un événement né à Mulhouse et désormais présent dans 15 villes d'Europe qui entend décomplexer l'accès à l'art contemporain.

Amener l'art contemporain dans des parcs des expositions à travers des grands salons réunissant artistes et galeries. L'idée ne paraît pas révolutionnaire. Elle a pourtant valu à ses auteurs un indéniable succès puisque la société Art3f est aujourd'hui à la tête de 15 salons en France et en Europe. Preuve aussi que, derrière les nombreux clichés qui entourent l'art contemporain, une part de vérité demeure. « La réussite de notre démarche réside dans le fait qu'il y avait un réel besoin de décomplexer l'accès à cet univers. Jusqu'ici, les événements se déroulaient quasi-uniquement à Paris, ou bien dans le cadre intime des galeries. Nous avons eu l'idée de créer des salons décontractés où tout le monde est bienvenu », raconte Serge Beninca, le directeur d'Art3f.

C'est à Mulhouse, où la bande d'amis à l'origine du projet travaillait dans une agence de communication, que le premier salon a été élaboré en 2012. Assez vite,

d'autres villes ont souhaité reproduire le concept. Près de 30 000 personnes y ont assisté. « Je suis incapable d'en expliquer la raison mais, assez rapidement, Toulouse va devenir notre événement le plus important en termes de fréquentation. Il existe manifestement une forte curiosité ici pour l'art contemporain », souligne Serge Beninca.

Plus de 200 galeristes et artistes (peintres, sculpteurs, photographes...) internationaux seront présents durant trois jours. Et près de 3 000 œuvres présentées. Une exposition à grande échelle certes, mais les organisateurs assument aussi la dimension marchande de l'événement, même si selon eux, 10 % des visiteurs seulement sont des acheteurs. « Parmi eux, nous recensons quelques collectionneurs aguerris qui prennent en compte le côté spéculatif du marché mais la plupart viennent acquérir une œuvre pour la première fois, sans avoir une profonde connaissance du milieu », précise le directeur. Au

salon Art3f, on préfère ainsi parler d'art abordable, avec des pièces accessibles à partir de 100 euros, ainsi que d'achats coup de cœur. « On choisit toujours un tableau en premier lieu parce qu'il nous plaît. De plus, nous ne sommes pas dans l'art conceptuel intellectualisé jusqu'à l'absurde. Nous essayons de privilégier les choses qui vont provoquer des émotions visuelles fortes. »

Un comité composé de deux artistes, deux galeristes et deux collectionneurs est chargé de sélectionner les artistes présentés. Si l'exigence est de mise, Art 3f s'est donné pour mission de façonner une autre vision de l'art contemporain en permettant aux visiteurs de rencontrer les créateurs et galeristes et d'échanger directement avec eux.

Nicolas Mathé ✍

« Nous ne sommes pas dans l'art conceptuel intellectualisé jusqu'à l'absurde »

## L'ÉDUCATION à l'art

Pour favoriser la convivialité et l'accueil des familles, le salon Art3f met à disposition des enfants un espace happening pour les initier au dessin et à la peinture. Les animations sont gratuites et encadrées par des professionnels.

Du 15 au 17 février,  
Parc des expositions, Hall 6

www.art3f.fr



## Jeux CONCOURS

Gagnez l'un de ces cadeaux en envoyant un mail à : [redaction@lejournaltoulousain.fr](mailto:redaction@lejournaltoulousain.fr)  
Mettre en objet :  
Jeux concours

\*Dans la limite des stocks disponibles



## LIVRE

### "Toute la ville en parle"

Dans un petit village du Missouri, Elmwood Springs, les années passent, les bonheurs et les drames se succèdent, la société et le monde se transforment, mais les humains ne changent guère. Et c'est la même chose au cimetière puisque les défunts y continuent leur existence, sous une forme particulière. Ils voient ainsi arriver leurs proches qui leur donnent des nouvelles du village. Tout irait pour le mieux si d'inexplicables disparitions ne venaient bouleverser la vie, et la mort, de cette paisible petite communauté.



## DVD

### "Stars 80 (la suite)"

Quatre ans maintenant que la tournée Stars 80 remplit les salles. Alors que les chanteurs partent pour une semaine de ski bien méritée, leurs producteurs Vincent et Antoine découvrent qu'ils ont été victimes d'une escroquerie et risquent de tout perdre. Seule solution pour couvrir leurs dettes : organiser LE concert du siècle en seulement 15 jours !



# Vos ANNONCES LÉGALES dans votre hebdo

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

Tarif de Publication : L'annonce légale est facturée en fonction du nombre de lignes publiées selon les normes fixées par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. La version consolidée du 1<sup>er</sup> janvier 2018, fixe le prix de la ligne à 4.16€ HT pour le département de la Haute-Garonne.



## AVIS AU PUBLIC



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Téléphérique urbain sud (TUS)

du 11 février au 18 mars 2019

#### > Description de l'opération soumise à enquête

Premier tronçon de la future ceinture sud du projet "Mobilités 2020-2025-2030" valant révision du plan de déplacements urbains, le téléphérique urbain sud entend satisfaire les objectifs suivants :

- désenclaver et relier trois pôles majeurs générateurs de déplacements et d'emplois : l'Oncopole, le centre hospitalier et universitaire de Rangueil et l'université Paul Sabatier, en s'affranchissant des contraintes physiques liées au franchissement de la Garonne et à la topographie des côtes de Pech David,
- réduire l'empreinte environnementale des mobilités en proposant un transport en commun non polluant, silencieux et économe en termes d'emprise au sol,
- contribuer à remédier aux dysfonctionnements du système de déplacement en favorisant les modes actifs et en assurant les conditions d'une intermodalité efficace au droit des stations Oncopole et Université Paul Sabatier,
- conforter l'attractivité de la ville de Toulouse en proposant un mode de transport novateur et offrant de nouvelles perspectives visuelles sur la vallée de la Garonne,
- proposer aux usagers des prestations de qualité : un temps de parcours de dix minutes au lieu de 30 en voiture, un cadencement d'une minute trente aux heures de pointe, une amplitude horaire identique à celle du métro, un confort en cabine et un titre de voyage intégré au réseau de transport en commun.

Le programme des travaux envisagés prévoit principalement :

- la construction de trois stations : « Oncopole », « Hôpital Rangueil » et « Université Paul Sabatier »,
- la pose de cinq pylônes et de câbles aériens sur les trois kilomètres du tracé,
- la réalisation d'un nouveau parking relais de 500 places et d'une connexion avec le projet de Linéo 5 à proximité immédiate de l'Oncopole,
- l'aménagement de liaisons dédiées aux piétons et cyclistes pour faciliter les accès à la zone verte de Pech David depuis la station « Hôpital Rangueil », à la station « Oncopole » et au pôle d'échanges « Université Paul Sabatier » depuis le téléphérique,
- la construction d'un garage atelier au droit de la station « Université Paul Sabatier ».

#### > Autorités responsables du projet

Tisséo Collectivités (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine) a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à Tisséo Ingénierie (Société de la mobilité de l'agglomération toulousaine), sise 21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 Toulouse Cedex 6 Tél: 05. 61.14.48.50 - www.tisseo-ingenierie.fr auprès de laquelle toute information peut être demandée.

#### > Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend trois objets :

- \* la déclaration d'intérêt général du téléphérique urbain sud
- \* la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse métropole, commune de Toulouse, et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat, en cours d'approbation,
- \* la détermination des parcelles à frapper de servitudes d'utilité publique de survol.

\* Evaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées

La mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'évaluation environnementale réalisée, d'une part, sur les travaux projetés et, d'autre part, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat en cours d'approbation.

Leur avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises par ces derniers sont insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet de Tisséo Collectivités, de Toulouse Métropole et des services de l'État en Haute-Garonne.

#### > Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 36 jours entiers du 11 février au 18 mars 2019 inclus.

#### > Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse et de Ramonville-Saint-Agne. Le siège de Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 est désigné siège de l'enquête.

#### > Composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse

Président :  
- M. Claude OLIVIER,  
Membres de la commission :  
- M. Jean-Claude BARTHES,  
- M. Jean-Marie WILMART.

#### > Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

##### • Dans les quatre administrations suivantes

Le dossier d'enquête restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :

- siège de Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli à Toulouse,
- siège de Toulouse Métropole, 6, rue René Leduc à Toulouse,
- mairie de quartier de Niel, 81, rue Sain- Roch à Toulouse
- mairie de Ramonville Saint-Agne, place Charles de Gaulle à Ramonville Saint-Agne.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public au siège de Tisséo Collectivités depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

##### • Sur le site internet [www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité, 1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

#### > Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

##### • Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts, à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées, à savoir au siège de Tisséo Collectivités, au siège de Toulouse Métropole, à la mairie de quartier de Niel et à la mairie de Ramonville Saint-Agne.

##### • Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : [www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS)

##### • S'adresser par courrier postal ou électronique à la commission d'enquête

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. Claude OLIVIER, président de la commission d'enquête :

- **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Téléphérique urbain Sud – A l'attention du président de la commission d'enquête »
- **soit par courrier électronique** en se rendant sur le site internet suivant : [www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS)



**• Rencontrer la commission d'enquête en quatre lieux différents**

Le public est invité à rencontrer les membres de la commission d'enquête ensemble ou à tour de rôle, lors de ses six permanences suivantes :

--> Au siège de Tisséo Collectivités\*  
- le lundi 11 février 2019 de 9h00 à 13h00  
- le lundi 18 mars 2019 de 13h00 à 17h00

--> Au siège de Toulouse Métropole\*  
- le lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00  
- le mercredi 27 février 2019 de 9h00 à 13h00

--> A la mairie de quartier de Niel à Toulouse\*  
- le jeudi 7 mars 2019 de 14h00 à 17h00

--> A la mairie de quartier de Ramonville Saint-Agne\*  
- le samedi 16 mars 2019 de 9h30 à 12h00

\*Adresse précitée

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**> Information et obligations des propriétaires**

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

**> Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, aux sièges de Tisséo Collectivités et de Toulouse Métropole, à la mairie de quartier de Niel et à la mairie de Ramonville Saint-Agne où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité -- 1 place Saint Etienne - 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet [www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS)

**> Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête**

A l'isA l'issue de l'enquête, le conseil de Toulouse Métropole se prononcera, par délibération, sur la proposition de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole opposable.

Par suite, il reviendra à l'assemblée délibérante de Tisséo Collectivités de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du téléphérique urbain sud.

Enfin, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêté, sur la détermination des parcelles à frapper de servitudes d'utilité publique de servol.

**Signé pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général, Jean-François COLOMBET**

**CONSTITUTIONS**

Par acte SSP en date du 07/02/2019, il a été constitué une Société par actions simplifiée ayant pour caractéristiques :

Dénomination : **AQUA SR**  
Objet : L'acquisition, la location, la prise à bail et l'exploitation de toutes propriétés agricoles, plus particulièrement axée sur l'aquaculture ;

La vente sous toutes ses formes, des produits y compris transformés provenant de l'exploitation de ces propriétés, plus particulièrement le commerce en gros ou au détail de ces produits ;

La recherche et développement, la conception, production, commercialisation de solutions, études, services, formations et prestations concernant l'aquaculture ;

La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Siège : 39, route de Balma - 31130 PIN BALMA

Capital : 500€

Durée : 99 ans

Transmission des actions : la cession ou transmission des actions est libre entre associés et soumise à agrément au profit des tiers

Admission aux assemblées - Vote : le droit pour chaque associé de participer aux assemblées est subordonné à la simple justification de son identité. Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédée et chaque action a droit à une voix

Président : SAS SR D'OCCITANIE immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n°844651604 et ayant son siège social au 39, route de Balma - 31130 PIN BALMA  
Immatriculation : R.C.S de TOULOUSE

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Toulouse du 9 février 2019, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FAV EDITIONS**  
Forme : Société par actions simplifiée  
Siège : 40 chemin de Novital 31 790 SAINT JORY

Objet : l'édition sous toutes ses formes sur tous supports notamment papier, visuel, numériques, audiovisuels, vidéo. L'exploitation de licences de marques, de titres et de droits de propriété intellectuelle, en vue de l'édition. L'exploitation et la fabrication de tous produits dérivés des marques dont la société est propriétaire ou dont l'exploitation lui est confiée.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Président : Romain FAVERO, 15 chemin de Lespinasse 31140 AUCAMVILLE

Directeur Général : Sébastien FAVERO, 73 rue Jean Jaures 31150 FENOUILLET

Agrément : la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Admission aux Assemblées et droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation : RCS TOULOUSE

**Pour avis**

6, place de l'Hôtel de Ville  
32600 L'ISLE JOURDAIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PHARMAFOX**  
Forme : Société par Actions simplifiée à capital variable

Siège social : Les Hauts de Miremont chemin de la colline 31140 LAUNAGUET

Objet : En France, et à l'Etranger, la société a pour activité : Toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'industrie ou au commerce de pharmacie humaine ou vétérinaire et notamment : - L'achat, d'ordre et pour compte de ses associés, membres ou adhérents pharmaciens titulaires d'officine ou sociétés exploitant une officine, de médicaments autres que des médicaments expérimentaux, à l'exception des médicaments remboursables par les régimes obligatoires d'assurance maladie, ainsi que pour les marchandises autres que des médicaments figurant dans l'arrêté mentionné à l'article L 5125-24 du Code de la santé publique ; - L'achat, en son nom et pour son compte, et le stockage des médicaments en vue de leur distribution en gros à ses associés, membres ou adhérents ; - Le négoce et le transport de médicaments autres que des médicaments expérimentaux, à l'exception des médicaments remboursables par les régimes obligatoires d'assurance maladie, de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques, cosmétiques, diététiques, produits d'hygiène et de parfumerie, accessoires de pharmacie, droguerie, produits chimiques, articles d'optique, d'acoustique, de matériel médical et généralement tout produit relevant ou non du monopole pharmaceutique à destination des pharmacies d'officine.

Durée : 99 années

Capital social : 3.000 €

Président : Madame Laurence SARTOR épouse BERTEAUD, domiciliée Les Hauts de Miremont chemin de la colline 31140 LAUNAGUET, Née à MOISSAC (82) le 19 octobre 1963

Conseil d'Administration : Madame Laurence SARTOR épouse BERTEAUD, domiciliée Les Hauts de Miremont chemin de la colline LAUNAGUET (31), née à MOISSAC (82) le 19 octobre 1963; Madame Marie NOYER, domiciliée 3 impasse de l'Ormeau, Résidence Aubun, Bâtiment Tarentaise, Appartement 53 TOULOUSE (31), née à TOULOUSE (31) le 30 octobre 1973 ; Monsieur Mathieu ALCARAS, domicilié 5, Place Carnot à FIGEAC (46), né à CLAMART (31) le 22 septembre 1978.

Cession et transmission des actions : cession libre entre associés ; La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'administration de la Société.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

La société sera immatriculée au RCS TOULOUSE.

**Pour Avis**

Il a été constituée une SAS  
Nom com : **FOURNIL DE SAKHI**  
Objet : VENTE ET CUISSON DE PRODUITS DE BOULANGERIE PÂTISSERIE ET SNACK

Siège social : 306 Avenue de MURET 31300 TOULOUSE  
Capital : 500€ Durée: 99  
Présidente : Mme KABIRI Shabnam : 3 Cheminement de la Sariette-31770 BLA-GNAC

Immatriculée au RCS de TOULOUSE

**SCP DESSART-DEVIERS**  
Avocats  
5, rue Tolosane 31000 TOULOUSE

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE du 4 février 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **SCI FDJ IMMOBILIER**

Siège social : 30, rue Lalande à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650)

Objet social : La société a pour objet l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, l'acquisition et la vente par tous moyens de biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros en numéraires

Gérance : Monsieur Gonçalo José DA SILVA SANTOS FIGUEIREDO demeurant 30, rue Lalande à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650)

Clause relatives aux cessions des parts : Dispense d'agrément pour cession à associés. Cession à des tiers non associés : Agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix des associés présents ou représentés.

Immatriculation de la société : Au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

**Pour avis, le représentant légal**

**Avis de constitution**

Suivant acte sous seing privé à TOULOUSE en date du 14 janvier 2019 il a été constituée une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes

Forme : Société civile, **Objet social** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment et non exclusivement de lots de copropriété situés sur la commune de CANNES (Alpes-Maritimes), 104 Boulevard de la Croisette. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutilités à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport de société. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, pour qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale. **Dénomination sociale : MARLY RIVIERA. Siège social** : à TOULOUSE (31000) 5 rue Renée Aspe. **Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation, **Capital** : apport en numéraire : NEUF CENTES EUROS (900,00 euros) **Gérants** : Monsieur Georges, Henri, Hyppolite GIRAUD, demeurant à CANNES (06400) 104 boulevard de la Croisette, et Madame Marylene MULLER, demeurant à TOULOUSE (31) 5 rue Renée Aspe nommés pour une durée de 99 ans. **Agrément** : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés. **Immatriculation** : la société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

**Pour avis unique, les gérants.**

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**Société d'Avocats**  
2 Impasse Couzinet  
Parc de la Plaine - BP 95818  
31505 TOULOUSE CEDEX 5

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à ST LYS du 31/01/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : **SASU TERCERO Dani**

Siège : 1219 B Avenue de la Famille LECHARPE, 31470 ST LYS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 500 euros

Objet : la pose de carrelage et faïence, la création de salles de bain et la maçonnerie de finition.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Daniel TERCERO GOMEZ, demeurant 1219 B Avenue de la Famille LECHARPE 31470 ST LYS  
La Société sera immatriculée au RCS de TOULOUSE.

**POUR AVIS  
Le Président**

**Maître Franck JULIEN**  
Notaire  
1 rue George Sand  
32600 L'Isle Jourdain

**Avis de constitution**

Suivant acte reçu par Me Franck JULIEN, notaire à L'ISLE JOURDAIN (32600) 1 rue George Sand, le 08/01/2019, enregistré au SPFE D'AUCH 1 le 14/01/2019, dossier 2019-3194 référence 2019N80, a été constituée une société en nom collectif ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SNC LAURANNE**. **Objet** : Toutes opérations immobilières telles que l'activité de marchand de biens, activité de lotissement, promotion, achat et vente, construction d'immeuble en vue de leur revente et notamment une opération de lotissement sur la commune de L'ISLE JOURDAIN (32600) lieudit Lauranne. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. **Siège** : TOULOUSE (31400) 8 avenue Viala. **Capital**: MILLE EUROS (1.000 €). Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des personnes étrangères à la société ou entre associés qu'avec le consentement de tous les associés. **Gérant** : M. RIBES Yves, demeurant à AUCH (32000) 15bis rue Paul Gauzy. **Exercice social** : L'exercice social se commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. **Immatriculation** : La Société sera immatriculée au RCS de TOULOUSE.

**Pour avis. Me JULIEN.**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Toulouse du 11 février 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société en nom collectif

Dénomination : **CASTELGINEST 1**

Siège social : 55 allées Jean Jaures, 31000 TOULOUSE

Objet social : 1°) La construction d'immeubles en vue de la vente, et notamment : - L'acquisition de biens et/ou droits immobiliers, et en particulier l'acquisition d'un bien immobilier sis à CASTELGINEST (Haute Garonne), Route de Pechbonnieu, n° 22/24, cadastré 000 BB 206 et 000 BB 21, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits biens et droits immobiliers - L'aménagement et la construction (après démolition éventuelle de bâtiments existants), d'immeubles collectifs à usage d'habitation, professionnel et/ou commercial, et de toutes annexes et dépendances - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives. 2°) l'activité de marchands de biens.

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 €

Associés en nom : - la SAS «Angelotti Promotion», au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue de la Giniesse, n° 180, RCS BEZIERS 492 396 148 - la SAS «Holding L.P.A.», au capital de 2.314.960 €, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue de la Giniesse, n° 180, RCS BEZIERS 440 290 708.

Gérance : la SAS «Angelotti Promotion», ci-dessus plus amplement désignée

Immatriculation de la société au RCS de TOULOUSE.

**La gérance.**

**Notaire**

**Antoine GINESTY  
Sébastien SALESSES**  
Notaires Associés  
Successors de Maîtres Ginesty  
(Père et Fils) et de Maître Combarieu  
ETUDE PLACE WILSON

Suivant acte reçu par moi, le 30/01/2019, il a été constituée la Société Civile suivante : Dénomination : **SCI LES PONTONS** - Forme : société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code civil - Siège : 49 rue Sainte-Lucie - 31300 TOULOUSE - Durée : 99 ans -

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et ceux pouvant en constituer l'accessoire. - Apport en numéraires - Capital social : 214000€ - Premiers Gérants : Mme Géraldine DESPONT-BOUSQUET demeurant à TOULOUSE (31300) 246bis ch. de Tournefeuille et M. Olivier PELLEGRIN, demeurant à TOULOUSE (31300) 49 rue Ste Lucie, nommés sans limitation de durée. - Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. - Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

**Pour avis.**



8 rue des 36 Ponts  
31400 TOULOUSE

**HOLDING FINANCIERE MOOG**  
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros  
Siège social : 820 chemin des Petites 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à TOULOUSE du 1er février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société à responsabilité limitée, Dénomination sociale : HOLDING FINANCIERE MOOG, Siège social : 820 Chemin des Petites, 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, Objet social : la participation directe ou indirecte au capital de sociétés se rapportant aussi bien à la création qu'à l'exploitation de toutes entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières ; la gestion de ses titres de participation ; la fourniture à ses filiales de toutes prestations de services en matière d'assistance administrative, commerciale, comptable, juridique, secrétariat général, et de management. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés, Capital social : 1.000 euros, Gérance : Monsieur Cyril MOOG demeurant 801 Route d'Ensarla, 31620 VILLENEUVE LES BOULOC.  
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de TOULOUSE.

**Pour avis La Gérance**



Suivant acte reçu par Me DURA-FOURG, Notaire à CARAMAN (31460), le 08/02/2019, il a été constitué la sté suivante :

**DENOMINATION : SCI BADEST**  
**FORME :** Société Civile Immobilière  
**CAPITAL SOCIAL :** 200,00 €  
**SIÈGE SOCIAL :** LA SALVETAT LAURAGAIS (Haute-Garonne) Le Barry  
**OBJET SOCIAL** La société a pour objet :

- l'acquisition du bien sis à CARAMAN (Haute-Garonne) 27 Rue du Faubourg Lande,
- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

**DUREE :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.  
**APPORTS :** 200,00 € d'apport en numéraire.

**GERANCE** Mr Denis ESTEVE & Mr Damien BADIA. **IMMATRICULATION :** La société sera immatriculée au RCS de TOULOUSE. **CESSION DE PARTS SOCIALES**  
**AGREMENT :** Agrément par décision unanime des associés. Pour avis, le NOTAIRE.

**PLANTATIONS ET PAYSAGES**  
Société à responsabilité limitée au capital de Vingt Mille euros  
Siège social : 1400 Route de fronton 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS  
Société en cours de constitution

**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : PLANTATIONS ET PAYSAGES**  
**FORME :** Société à responsabilité limitée  
**SIÈGE SOCIAL :** 1400 Route de Fronton 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS  
**OBJET :** Vente de matériaux et fournitures, prestations de services pour l'aménagement paysager des jardins et espaces verts.

**DUREE :** Cinquante années  
**CAPITAL :** Vingt Mille euros  
**GERANCE :** Madame Marie-Hélène ESQUIROL, épouse BONASTRE, demeurant 1400 Route de Fronton, 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS  
**IMMATRICULATION :** au RCS de TOULOUSE.

**Pour avis, la gérante.**

Suivant un acte ssp en date du 04/02/2019, il a été constituée une SAS  
**Dénomination : ICI ARCHITECTES**  
**Siège social :** 15, Place Saint-georges 31000 TOULOUSE  
**Capital :** 5000 €  
**Activités principales :** exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste  
**Durée :** 99 ans  
**Président :** M. MARIOT Romain 26, Rue D'embarthe 31000 TOULOUSE  
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Par acte SSP du 12/02/2019 il a été constitué une SARL dénommée :  
**EZYWINETRAVEL**  
**Siège social :** 4 lotissement clos du soulehat 31320 AUREVILLE  
**Capital :** 100 €  
**Objet :** Prestation de services, conseils, accompagnement et aide à la commercialisation et à l'importation/exportation de marchandises aux entreprises et particuliers.  
**Gérant :** Mme MEYZONNAT Camille 4 Lotissement Clos du soulehat 31320 AUREVILLE  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE

Par acte du 31/01/2019, il a été constitué la **SASU GH PLATRERIE** au capital de 500 EUROS.  
**Siège social :** 5 rue Paul Valéry Bt A Apt 108, 31 200 Toulouse  
**Objet :** Travaux de plâtrerie  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.  
**Gérant :** Monsieur GHAMMOURI Chaouki demeurant au 5 rue Paul Valéry Bt A Apt 108, 31 200 Toulouse nommé pour une durée indéterminée.  
Immatriculés au RCS de Toulouse.

Suivant acte SSP en date du 18/01/2019, il a été constituée une sas. Dénomination : **CARRIERE TECHNOLOGIE EQUESTRE SAS**. Nom commercial : CARRIERE TECHNOLOGIE EQUESTRE. Sigle : CTE. Objet : construction d'installation équestre, construction d'équipement mécanique équestre, terrassements, sols techniques, maçonnerie, VRD, construction métallique, irrigation, drainage, traitement des sols. Siège social : Bordé Haute 31820 PIBRAC. Capital : 400 euros. Durée : 99 ans. Président : M. Bertrand Lagarrigue, 24 chemin mazurie 31140 AUCAMVILLE. Immatriculation RCS TOULOUSE.

Suivant un acte ssp en date du 08/02/2019, il a été constituée une SASU  
**Dénomination : PPH CONSULTING**  
**Nom commercial :** PPH Consulting  
**Siège social :** 22 Rue Baudelaire 31520 RAMONVILLE ST AGNE  
**Capital :** 500 €  
**Activités principales :** activité de conseils aux entreprises  
**Durée :** 99 ans  
**Président :** M. POVEDA Philippe 22 Rue Baudelaire 31520 RAMONVILLE ST AGNE  
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2019 à TOULOUSE il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière.  
Dénomination sociale : **TRM IMMO**  
Siège social : 47 boulevard Pierre Paul Riquet – 31000 TOULOUSE.  
Objet social : acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location de tous immeubles et biens immobiliers  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS  
Capital social : 1000 €  
Gérance : M. Thierry ROQUES demeurant 47 boulevard Pierre-Paul Riquet 31000 TOULOUSE pour une durée illimitée.  
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 février 2019 à TOULOUSE il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.  
Dénomination sociale : **MAUBRAC**.  
Siège social : 46 chemin Teynier 31300 TOULOUSE.  
Objet social : la prospection, l'étude, la mise au point de toutes opérations de vente ou d'achat d'exploitation, de construction, de restauration, de rénovation, de location, de tous biens et droits immobiliers et commerciaux.  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.  
Capital social : 5 000 €  
Gérance : M. Guillaume BASTERE demeurant 10 impasse Laudie 31200 TOULOUSE pour une durée illimitée.  
Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Forme : SAS  
Dénomination : **FLASH CONSULTING**.  
Objet : Vente directe de produits hors réglementation.  
Siège social : 67 rue de Comminges, 31600 Muret  
Capital : 1000 €  
Durée : 99 ans  
Président M. Laporte Guillaume demeurant 67 rue de Comminges, 31600 Muret.  
Immatriculation RCS TOULOUSE.

**TRANSFERTS DE SIÈGE**

**FIBRE 31**  
SAS au capital de 100.000 € - Siège social : 9200 voie des Clouets, 27100 Val-de-Reuil - 824 290 969 RCS d'Evreux  
**L'AGE** du 17/01/2019 a décidé de transférer le siège social de la société ZAC BASSO CAMBO 3 25 avenue Gaspard Coriolis, 16 rue Claude Marie Perroud, 31100 Toulouse, à compter du 17/01/2019.  
Président : **ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD**, SAS au capital de 3.000.000 euros, ayant son siège social 1 terrasse Bellini Tour Initiale, 92800 Puteaux, 809 822 935 RCS de Nanterre  
Radiation au RCS d'Evreux et réimmatriculation au RCS de Toulouse.

**S.A.S. PHILIPPE MAYER**  
**EXPERTISE-COMPTABLE**

**Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées**  
Siren : 843 409 863 RCS Toulouse  
185 Avenue des Etats-Unis  
31200 TOULOUSE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er février 2019, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 1er février 2019, du 18 Allée de Barcelone 31000 Toulouse (ancienne adresse) au 185 Avenue des Etats-Unis 31200 Toulouse (nouvelle adresse). Mention en sera faite au RCS de Toulouse

**M. Philippe MAYER**, Président

**DUPUI-REGUE-LONGUE**

Société civile Immobilière  
Au capital de 250500€  
3, rue Reguelongue  
31100 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 823000427

Les associés, réunis en AG en date à TOULOUSE le 28/01/2019, ont décidé de transférer le siège social du 3 rue Reguelongue - 31100 TOULOUSE au 98 chemin de Basso Cambo - 31100 TOULOUSE, à compter du 28/01/2019. Mention est faite au RCS de TOULOUSE. Pour avis, la gérance.

**BLEU JOUR**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 408.408 €  
Siège social : 59 Allée Jean Jaurès CS 21531  
31015 TOULOUSE CEDEX 6  
RCS TOULOUSE : 441 576 048

Suivant décision de la Gérance du 7 février 2019, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du 7 février 2019, au 37 Avenue Jules Julien à TOULOUSE (31400).  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Pour avis**

Forme : SARL. Dénomination : **GYRO-MIDI**, au capital de 200 €. 809256258 RCS Toulouse. **L'AG** Extraordinaire du 05/02/2019 a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Noël Dessalles 31500 Toulouse au 119, impasse Roquemareil Bât E, Apt 279 31300 Toulouse à compter du 18/02/2019. Modifications au RCS TOULOUSE

**SARL TMC 31**  
76 rue Saint Jean, 31130 Balma  
827894411 RCS Toulouse,  
Capital de 15 000 euros.  
Par AGE du 1/02/2019, l'associée a décidé de transférer le siège social au 6 avenue Prat Gimont, 31130 Balma, à compter du 1/02/2019.

**CESSION FONDS DE COMMERCE**



6, place de l'Hôtel de Ville  
32600 L'ISLE JOURDAIN

Suivant acte signé en date du 31/01/2019 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Toulouse le 1er février 2019 Dossier n° 2019 00006934 – Référence 3104P03 2019 A 01363. La société **ETABLI SSEMMENTS PHALI PPOU**, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social sis 15 Rue de Cugnaux 31300 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE sous le numéro 339 757 981  
A CEDE A  
La Société **DA COSTA Philippe**, Société par actions simplifiées au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis 15 rue de Cugnaux 31300 TOULOUSE immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 847 550 308

le fonds de commerce de « MECANIQUE GENERALE, GARAGE, CARROSSERIE, PEINTURE, NEGOCE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION »  
**PRIX :** CENT CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (152.000 €uros), se décomposant :  
Pour les éléments incorporels : 149.366 €uros  
Pour les éléments corporels : 2.634 €uros  
Prise de Possession : 31 janvier 2019  
Les oppositions au paiement du prix au Vendeur seront reçues au siège du fonds cédé, dans les formes prescrites par l'article L. 141-14 du Code de Commerce, et pour la correspondance par Maître Antoine FIORONI, Avocat sis 6 place de l'hôtel de ville 32600 L'ISLE JOURDAIN.  
L'insertion prescrite par la loi au BO-DACC a été ordonnée en temps utiles.

**Pour avis, La gérance**

**MODIFICATIONS DIRIGEANT(S)**



13, impasse teyner  
31100 Toulouse

**TOULOUSE TRAITEUR**

Société à responsabilité limitée au capital de 24 000 euros  
Siège social : 13 avenue de la Mouyssa- guese - ZA de la Mouyssa- guese  
31280 DREMIL LAFAGE  
RCS TOULOUSE 500 310 636

Aux termes d'une délibération en date du 17/12/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jacques RAVAILLE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Emmanuel DARDE, demeurant 19 rue Jacques Bodet 31280 DREMIL LAFAGE, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2019.

**Pour avis. La Gérance.**

**SARL AU PLAISIR DU BON PAIN**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
au Capital Social de 1 000 €  
Siège social : 89 Rue de Bourrassol 31300 TOULOUSE  
494 592 157 RCS TOULOUSE

**Avis de modification**

Par délibération en date du 1er décembre 2018, Monsieur GUENDOUZ Abderrahmane, demeurant 71 Chemin Michoun, 31500 TOULOUSE, a été nommé gérant de la société, et ce à compter du 1er décembre 2018, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Nacera SAADI, démissionnaire.  
L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

**Pour avis et insertion La Gérance**

**MOMENTO PIZZA**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 €  
Siège social : 23 rue du Taur 31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 794 610 964

**Avis de changement de gérance**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/10/2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Guillaume ROUSSEL, co-gérant, à compter du 30/10/2018. Monsieur Eric ROUSSEL demeure seul gérant à compter cette date.  
Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.



**JT CYCLES**

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 19 avenue Didier Daurat, - 31 400 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 822 640 603

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2019, il a été décidé :

- Démission de la présidence de Monsieur Alain JOLLY
- Démission de la Direction Générale de Monsieur Ludovic THILLETTE
- Nomination en qualité de Président de Monsieur Ludovic THILLETTE

**Pour avis,**



**MAITRE FREDERIC CAROL**  
OCTEINS AVOCATS  
8, BOULEVARD D'ARCOLE  
31000 TOULOUSE

Le 29.01.19 l'associé unique de la **SARL GREEN ACTITUD** au capital de 4.000 €, dont le siège est 1 ter Boulevard Aristide Briand à MURET (31), 539 500 652 RCS TOULOUSE a pris acte de la démission de M. Jean-Yves TURKIEWICZ de ses fonctions de gérant à la date du 31.12.18.

**Pour avis.**

Aux termes d'une lettre en date du 15/10/2018, M. Patrice JEAN cogérant de la société **STAFFLOR**, SARL au capital de 400 000 €, immatriculée au RCS sous le numéro 385 298 153, dont le siège social est sis à TOULOUSE (31200), 1 Rue Frédéric Garcia Lorca, a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de cogérant à compter du 31/01/2019 ; l'assemblée générale en date du 30/11/2018 a pris acte de cette démission.

**NOMINATIONS COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**I INNERSENSE**

Société par actions simplifiée au capital de 78 886 euros  
Siège social : C.E.E.I. THEOGONE 10 avenue de l'Europe,  
31520 RAMONVILLE ST AGNE  
802 242 628 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2017,

la société AUDIENTIS Société à responsabilité limitée, domiciliée 1 esplanade Albert Schweitzer Batiment 3 CS33233 31130 BALMA, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**POUR AVIS Le Président**

**MODIFICATIONS CAPITAL SOCIAL**

**MALOJA**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros porté à 155 000 Euros  
Siège social : 36, Rue du Languedoc - Hôtel du Vieux Raisin 31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE : 841 192 6852

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 7 février 2019 que le capital social a été augmenté à compter de cette date de 150 000 Euros par voie d'apport de titres. En conséquence, les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés.

**Pour avis - La Gérance**

**ABR CONSEIL**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros porté à 151 000 Euros  
Siège social : 5, Impasse Claude Monet 31140 PECHBONNI EU  
RCS TOULOUSE : 841 194 962

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 7 février 2019 que le capital social a été augmenté à compter de cette date de 150 000 Euros par voie d'apport de titres. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

**Pour avis - La Gérance**

**MODIFICATIONS OBJET SOCIAL**

**SARL MOUREAU**  
Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 euros  
Siège social : 2 Rue Montmorency 31200 TOULOUSE  
451 221 832 RCS TOULOUSE

L'Assemblée Générale réunie le 11/02/2019 a décidé de modifier l'objet social à compter du 1er février 2019, l'objet social étant désormais le suivant : « restauration rapide sur place et à emporter, terminal de cuisson, dépôt de pain; fabrication et vente de plats cuisinés, sandwiches, salades, pâtisseries de conservation, produits salés et sucrés ; vente de boissons ; toutes activités se rapportant au commerce alimentaire. », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

**Pour avis, la Gérance**



**SCP BERKOUK**  
Avocats à la Cour  
32 Rue d'Alsace-Lorraine  
31000 TOULOUSE

L'assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2019 de la société **PREMIUM**, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège est à CASTELGINEST (31780), 7 Rue du Pont Faure, immatriculée au RCS de TOULOUSE, sous le numéro 817 453 723, a décidé d'étendre son objet social à « la gestion locative » à compter du 10 janvier 2019. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

**Pour vos demandes de DEVIS**

32 Rue Riquet  
31000 Toulouse





**MINDA CONSEIL**

Société par actions simplifiée  
au capital de 2500 euros  
Siège social : 1 PLACE DU  
PANORAMIQUE APT B1  
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**Avis de publicité**

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 11/02/2019.  
En conséquence, l'article 2 - OBJET SOCIAL des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :  
« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Le conseil en Investissement Financier, L'activité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement non exclusif.

- L'audit de contrats bancaires et financiers, Formation à l'investissement en titre vifs, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation, de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'exploitation, l'acquisition ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

Nouvelle mention :  
« Le courtage en opérations de banque et en services de paiement :

- Toutes activités de courtage en opérations de banque et en services de paiement, relatives à des prêts immobiliers aux particuliers, des prêts à la consommation et des prêts professionnels. Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

- Le courtage en assurance :

- Toutes activités de courtage en assurance relatives à des prêts immobiliers aux particuliers, des prêts à la consommation et des prêts professionnels, comme par exemple le courtage en assurance emprunteurs ou en assurances décès.

- Le conseil en financement pour les entreprises.

- Toutes activités de conseil relatives aux financements des prêts professionnels. Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »  
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.

Pour avis

**DISSOLUTIONS - LIQUIDATIONS**

**MORestoration 31**

Société par actions simplifiée  
Société en liquidation  
au capital de 1 200 euros  
Siège social : 2 Impasse du Riou  
31700 BLAGNAC  
833 952 922 RCS TOULOUSE

**Avis de publicité**

Par décision du 1er février 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er février 2019 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Madame MOHAMMAD Naïma, demeurant 13 Rue Maurice Utrillo, Appartement 5231, 31700 BLAGNAC, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez Madame MOHAMMAD Naïma, 13 Rue Maurice Utrillo, Appartement 5231, 31700 BLAGNAC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.

Pour avis et insertion

**SCI PARC DU CASSE SCI** au capital de 1000 euros Siège social : 29 Chemin Bellevue 31240 SAINT-JEAN RCS TOULOUSE 438 751 513 Le 30/11/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date. M. Marc DEJEAN demeurant 29, Chemin Bellevue 31240 SAINT-JEAN a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 29 Chemin Bellevue 31240 SAINT-JEAN adresse à laquelle toute correspondance doit être envoyée. Modification au RCS de Toulouse.

Forme : SASU JLM CONSULT au capital de 1000 euros. Dénomination : JLM CONSULT. Siège social : 17 CHEMIN DE LA BENAUIZE 31490 BRAX, 809313349 RCS de Toulouse. L'AG Ordinaire du 31/12/2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2018 RCS Toulouse.



**EURL ATII**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2 000 €  
Siège de liquidation : 11 Rue Louis  
Courtois de Vicose  
31100 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE B 804 097 491

**Avis de clôture de liquidation**

L'assemblée générale des associés, réunie le 31 décembre 2018, au 11 Rue Louis Courtois de Vicose 31100 TOULOUSE, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de son mandat de liquidateur Monsieur COLOMBANI Régis, domicilié 34 bis rue offenbach 31500 TOULOUSE et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

Pour avis.  
Le liquidateur



13, impasse teynier  
31100 Toulouse

**SOCIETE JORDANA**

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 800 euros  
Siège social et de liquidation :  
9 quater chemin Belayre,  
31470 FONSORBES  
RCS TOULOUSE 452 623 481

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2019, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi et approuvé les comptes de liquidation, s'est donné quitus de sa gestion en tant que liquidateur, s'est déchargée de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

**Société Civile « LE 61 »**

Société Civile  
au capital de 2 700,00 euros  
Siège social : 61 Boulevard Lacrosses  
31000 TOULOUSE  
502 224 769 R.C.S TOULOUSE

**Avis de clôture de liquidation**

L'Assemblée Générale des associés du 20 octobre 2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TOULOUSE.

Pour avis  
Le liquidateur

**DIVERS**



Avocats  
61 allée du Comminges  
31770 COLOMIERS

**N.S PLOMBERIE**

SARL au capital de 8.000 €  
Siège Social : 3 impasse de  
l'Albarede - 31140 SAINT ALBAN  
788 989 093 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20/12/2018 l'associé unique a décidé à compter du 01/01/2019 :

- D'entendre l'objet social à toutes activités se rapportant à l'électricité générale, toutes installations courant fort et courant faible, chauffage électrique et climatisation, alarmes, antennes et domotique ainsi que toute activité de dépannage y afférente.

- De transformer la société en société par actions simplifiée :

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : SARL / Nouvelle mention : SAS

Administration : Ancienne mention : gérant : Nicolas SCAL né le 10/05/1981 à Toulouse (31) de nationalité française demeurant 3 impasse de l'Albarede - 31140 SAINT ALBAN / Nouvelle mention : Président : Nicolas SCAL né le 10/05/1981 à Toulouse (31) de nationalité française demeurant 3 impasse de l'Albarede - 31140 SAINT ALBAN

Transmission des actions : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectueront librement.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.



13, impasse teynier  
31100 Toulouse

**M-ORTHOPEDIE**

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 50 000 euros  
Siège social : 9 avenue Clément Ader  
31770 COLOMIERS  
RCS TOULOUSE 514 563 782

**Avis de transformation**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 05/02/2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Matthieu LASNE. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Matthieu LASNE demeurant 52 chemin de Loudet 31770 COLOMIERS.



**SCP Jean-Claude ARAGON, Eric FOURNIE, Guillaume TOUSSAINT et Aurélien FOURNIE**

44 grande rue  
31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)  
Suivant acte reçu par Maître Eric FOURNIE, le 22/01/2019

Monsieur Bernard, Urbain BEGUE, retraité, et Madame Maryse, Françoise COUTURIER, retraitée, son épouse demeurant ensemble à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (Haute-Garonne) 6 Chemin Garrigue. Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) le 13 juillet 1967. ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec attribution de la communauté à l'époux survivant et avec apport immobilier par M. BEGUE.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Eric FOURNIE 44 grande Rue, 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.



Avocats  
61 allée du Comminges  
31770 COLOMIERS

**CSGL**

SAS au capital de 7.500 €  
Siège Social : 174 av des Minimes  
Le Sirena - 4ème étage  
31200 TOULOUSE  
449 551 423 RCS TOULOUSE

Aux termes des décisions du 15/12/2018, l'associée unique a décidé à compter du 01/01/2019 de :

- remplacer la dénomination sociale « CSGL » par « YRCASH »

- transférer le siège social du 174 av des Minimes - Le Sirena - 4ème étage - 31200 TOULOUSE au 16 impasse René Couzinet - 31500 TOULOUSE,

- entendre l'objet social aux activités liées à l'édition de logiciels ainsi que tous services y afférent : l'installation, le service après-vente, la maintenance, la commercialisation et le développement,

- nommer Bruno RENAUD-BLANC-FONTENILLE demeurant lieu-dit MONTÉGUT - LAMOTHE - 32120 MAUZEVIN en qualité de directeur général pour une durée indéterminée

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**Pour vos demandes de DEVIS**

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

09 83 27 51 41



**Insertion - Changement De Regime Matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Benoit DUGUET, Notaire, à MONTESQUIEU VOLVESTRE, le 2 février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens avec société d'acquêts par :

Mr Fouad BOUKLOUCH, Mécanicien, né à MAZOUNA - Algérie- le 17 mai 1984, et Mme Sonia BECHAOUI, Conseillère patrimoniale, son épouse, née à MAZOUNA - Algérie- le 8 mars 1987, demeurant à EAINES (31600) 26 rue de la Ferranne, de nationalité algérienne.

Mariés sans contrat à la mairie de MAZOUNA (ALGERIE) le 26 décembre 2005.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.



13, impasse teynier  
31100 Toulouse

**IMMODE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 107 bis avenue de  
Lardenne - 31100 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 539 214 452

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 01/02/2019, la collectivité des associés à compter du 01/02/2019, a :

- décidé de transférer le siège social du 107 bis avenue de Lardenne 31100 TOULOUSE au 115 ter Avenue de Lardenne 31000 TOULOUSE

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre DELEPLANQUE de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Frédéric SAYOUS, demeurant 27 rue Grimot 31700 BLAGNAC, pour une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

- modifié les articles 6 et 31 des statuts



Par testament olographe en date du 20/06/2006, M. Henri SAINT-MARTIN, demeurant à BLAGNAC (31700), 11, chemin du Pesayre, décédé à BLAGNAC (31700), le 15/11/2018, a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé suivant procès-verbal d'ouverture et de dépôt du testament reçu par Maître FABRE, notaire au sein de la société BLAGNAC CASTERAN NOTAIRES SAS, titulaire d'un office à BLAGNAC, 7 rue Lavigne, le 30 janvier 2019, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du TGI de TOULOUSE le 06/02/2019.

Les oppositions pourront être formées, par tout intéressé, auprès du notaire chargé de la succession : Maître FABRE, au siège de la société BLAGNAC CASTERAN NOTAIRES SAS, à BLAGNAC (31700), 7 rue Lavigne, dans le mois suivant la réception par le greffe de TOULOUSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de dépôt du testament.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LABARTHE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1981,84€  
16 rue de Labarthe  
31780 CASTELGNEST  
RCS TOULOUSE 321407595

Les associés réunis en AGE le 28/12/2018 ont réitéré leur volonté de poursuivre l'activité et la continuation de la société, pour une durée de trente (30) nouvelles années, ayant commencée à courir le 10 avril 2011 pour s'achever le 10 avril 2041. Mention est faite au RCS de Toulouse.

Pour avis.

**Institut Supérieur de Journalisme de Toulouse**

Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable au capital de 2 000 euros Siège social : 32 rue Riquet, 31000 TOULOUSE 813 788 783 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 janvier 2019, il résulte que :

La date de clôture de l'exercice, initialement effectuée le 31 août de chaque année, est modifiée pour s'effectuer le 30 juin de chaque année.

Mention sera faite au RCS de Toulouse

Pour Avis

**METAMORPHOSE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1 200 €  
Siège social : 21 ter chemin de la  
Palanquette - 31790 ST SAUVEUR  
RCS TOULOUSE 843 627 670

Aux termes d'une délibération en date du 4 février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer de l'objet social l'activité d'administration de biens et de syndic et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis  
La Gérance

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2019 de la société LADY VTC, SASU au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 15 rue de la Montjoie, 31170 TOURNEFEUILLE, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 819 133 190 et à effet du 28 janvier 2019 :

- l'objet social a été étendu aux activités de taxis, de transports de personnes à mobilité réduite, de transports de marchandises et de locations de taxis-relais.

- la dénomination sociale a été remplacée par celle de LADY TAXI.

En conséquence de ces modifications, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés.

**RECTIFICATIFS**

Rectificatif de l'annonce parue dans le Journal Toulousain du 07/02/2019 concernant @EC EXPERTS il convenait de lire :  
- @EC AUDIT, société à responsabilité limitée et non @EC AUDIT société anonyme.

Rectificatif aux annonces de dissolution et de liquidation parue dans le Journal Toulousain du 17/01/2019 concernant L'Épicerie SAI NT CLAR

Il convenait de lire :  
Siège social : 46 grande place 31600 Saint Clar de Rivière et non 46 La grand place 31600 Toulouse.

**Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.**

L'INFORMATION LÉGALE SUR LES ENTREPRISES